Prévenir le risque amiante: Opérateur Initial sous section 4

AMIANTEO

Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail – sous-section 4

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Amiante : opérateur initial (SS4)

Public Visé

Toute personne amenée à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tels que définis dans l'arrêté du 23/02/2012 (Article R4412-139 du code du travail)

Pré Requis

Savoir communiquer en français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître les risques liés aux opérations susceptibles d'entrainer la libération de fibres d'amiante,
Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,
Comprendre et savoir mettre en oeuvre les procédures et modes opératoires définis par les encadrants

Méthodes pédagogiques

- Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail
- Mise en situation sur plateforme pédagogique
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation
- Evaluation théorique et pratique :
QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat
- Délivrance d'un livret de formation
- Délivrance d'attestation de formation

Parcours pédagogique

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé
- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Caractéristiques de l'amiante,
- Les particules d'amiante,
- Les maladies de l'amiante.

Connaissance de la réglementation
- Explication des différents textes règlementaires
- La démarche de prévention en entreprise : la sécurité, l'affaire de tous,
- Dangers et évaluation des risques,
- Préventions médicales et fréquence de la surveillance,
- Responsabilités de l'employeur et des travailleurs,
- Informations des travailleurs et droit de retrait,
- La gestion des déchets.

Connaître et appliquer les mesures de prévention
- Méthodes de travail et modes opératoires,
- Procédures d'entrée et de sorties de zone,
- Procédures d'emballage des déchets,
- Procédures de décontamination du personnel, matériel, EPI et EPC
- Consignes d'hygiène,
- Les principes de ventilation et de captage des poussières.

Equipements et protection individuelle et collective
- Rôles et limites
- Vérification et entretien
- Durée d'intervention en zone confinée et procédures de contrôle

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante

Qualification Intervenant·e·s

Formateur expert certifié INRS, expert des questions de sécurité

Méthodes et modalités d'évaluation

- Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail
- Mise en situation sur plateforme pédagogique
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation
- Evaluation théorique et pratique :
QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat
- Délivrance d'un livret de formation
- Délivrance d'attestation de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Nathalie Ripoll : nathalie@accoformation.com

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Effectif

De 3 à 10 Personnes

Tarifs

Inter (Par personne) : **760.00 € HT**

Contactez-nous !

Sabine ACCO
Présidente SAS
Tél. : 0468250084
Mail : sabine@accoformation.com